

Réalisez-VOUS

VOLUME 4 | NUMÉRO 4



Gérer ses revenus de retraite

Lorsque vous êtes sur le marché du travail, vous recevez un salaire de base et vous n'avez pas à gérer différentes sources de revenus. Une fois à la retraite, vous devez planifier vous-même la gestion de vos différents revenus. Vous vous demandez sûrement par où commencer. Rassurez-vous, nous sommes là pour vous aider.

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour vous aider à affronter les enjeux importants suivants :

- **Espérance de vie plus longue**

Voilà une bonne nouvelle, mais en aurez-vous les moyens? Au fil des ans, les statistiques démontrent que l'espérance de vie augmente sans cesse. Dans cette éventualité, vous devez vous assurer de ne pas perdre votre autonomie financière ni devenir un fardeau supplémentaire pour les membres de votre famille.

- **Accroissement des coûts de santé et désengagement de l'État**

Nous vivons de plus en plus vieux, et le coût des soins de santé augmente plus vite que vos revenus et l'inflation. Nous risquons de dépenser beaucoup plus en soins de santé, avec de moins en moins de soutien de l'État.

- **Épuisement prématuré du capital**

Aurez-vous les moyens de survivre à votre capital? Lorsque vos placements seront épuisés, sur quels revenus pourrez-vous compter pour vous assurer un niveau de vie adéquat? Pour profiter pleinement de la retraite, il est préférable d'avoir une vision à long terme, de se munir d'une marge de manœuvre financière et de planifier ses revenus au-delà de 90 ans.

- **Inflation**

L'inflation est un facteur clé tout au long de la retraite. Certains revenus que vous recevez à la retraite ne sont peut-être pas ajustés à l'inflation contrairement à vos dépenses qui le sont, diminuant ainsi votre pouvoir d'achat. Par conséquent, il est important de tenir compte de l'effet de l'inflation lors de votre planification.

- **Changements au chapitre de la fiscalité ou des régimes gouvernementaux**

Il est impossible de prévoir si des changements ou des modifications surviendront dans les prochaines années. Une autre conjoncture que celle que l'on connaît actuellement peut vous laisser un peu moins d'argent disponible pour vous garantir un niveau de vie convenable.

- **Impact sur les rendements**

Lorsque vous retirez des sommes de vos placements, le risque associé à des baisses de marché est beaucoup plus important. En effet, l'impact d'un rendement négatif dans les premières années où vous effectuez des retraits de votre portefeuille peut compromettre votre situation financière à long terme et, par conséquent, votre qualité de vie. Ainsi, en période d'utilisation de votre capital, vous devez être plus vigilant lors du choix des instruments de placement dans votre portefeuille.

Comment profiter de rendement à l'abri de l'impôt?

Si vos sources de revenus à la retraite vous permettent de dégager de l'épargne, et que vous souhaitez que cette épargne fructifie à l'abri de l'impôt, pensez au compte d'épargne libre d'impôt (CELI). En effet, les revenus d'intérêt, les dividendes ou les gains en capital générés à l'intérieur de ce compte ne seront jamais imposables, même lors d'un retrait. De plus, les retraits provenant du CELI n'affecteront pas vos prestations gouvernementales, tels la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) ou le supplément de revenu garanti (SRG). Également, les crédits TPS et TVQ ne seront pas diminués par les revenus de placement provenant du CELI.



Desjardins

Caisse populaire de Matane

300, rue Bon-Pasteur, C.P. 248

Matane (QC)

G4W 3N2

Téléphone : 418 562-2646

Sans frais : 1 877 562-2646

Nous vous offrons également un accompagnement sur mesure permettant :

- D'estimer vos revenus en provenance des sources suivantes
 - Régimes gouvernementaux : Régime de rentes du Québec (RRQ) et Sécurité de la vieillesse (SV)
 - Régime de pension (caisse de retraite, CRI, FRV ou autre)
 - Votre avoir financier (CELI et REER, placements non enregistrés et biens personnels)
 - Autres revenus
- D'établir votre budget afin
 - de définir vos besoins à la retraite et
 - d'évaluer dans quelles mesures vos revenus de retraite publics et privés combleront ces besoins
- De proposer des solutions de placement et des stratégies financières susceptibles de combler vos besoins de base et vous permettre de maintenir votre style de vie afin de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur. Le tableau ci-dessous vous indique les sources de revenus répondant à vos différents besoins.



Revenus de retraite		
Objectif	Besoins	Sources de revenus
Comblers les besoins de base	Revenus couvrant 0 % à 45 % des dépenses nécessaires (selon l'âge où commence la retraite)	Régimes gouvernementaux
	Revenu périodique et stable à l'abri des fluctuations du marché pour couvrir les dépenses liées aux besoins de base et pour s'assurer de recevoir un revenu adéquat la vie durant	Régime privé d'employeurs Rente viagère
Maintenir le style de vie	Accès à son capital pour maintenir son niveau de vie et pour les projets spéciaux	Autres solutions de placement répondant aux besoins d'utilisation de capital

Qui a dit que la gestion de vos revenus de retraite devait être compliquée?

Chez Desjardins, nous avons la solution pour vous soutenir dans cette activité. En effet, le service Vision retraite Desjardins peut vous procurer la tranquillité d'esprit recherchée afin que vous puissiez profiter pleinement de toutes les joies que vous apporte votre retraite.

Ce service, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des gens à l'aube de la retraite ou déjà à la retraite, va bien au-delà de conseils sur la diversification de portefeuille. Il inclut des recommandations concernant la gestion des revenus, la protection du patrimoine ainsi que la planification de son transfert aux héritiers.

L'offre Vision retraite vise à sécuriser vos revenus pour vos besoins de base et à assurer le maintien de ceux-ci tout au long de votre vie.

Vous profiterez ainsi d'une approche novatrice et personnalisée, unique à Desjardins, comprenant une évaluation complète de vos besoins, un accompagnement ainsi qu'un objectif de protection du capital et d'optimisation fiscale, sans oublier une simplification du transfert de vos avoirs.

Comment éviter le remboursement d'une partie de votre pension de sécurité de vieillesse ?

Diminuer votre revenu individuel sous le seuil de 66 335 \$ (en 2009) en fractionnant vos revenus de pension – vous pouvez allouer à votre conjoint jusqu'à 50 % de votre revenu de pension admissible.

Plusieurs questions vous viennent sûrement encore à l'esprit à propos de la gestion de vos revenus de retraite? Venez nous rencontrer sans tarder et ainsi profiter de notre expertise. Vous aurez l'esprit tranquille, car vous mettrez en place des moyens pour assurer une saine gestion de vos revenus tout au long de votre vie, sans soucis. Nous sommes là pour vous aider à profiter de la retraite que vous méritez!



Conjuguer avoirs et êtres

Imprimé à l'hiver 2009
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir uniquement sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.



100%